

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 20/10/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Trois et le Vingt Six Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Michel BATUT ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Excusés :

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA

OBJET DE LA DELIBERATION :

Modification du Tableau des voies communales

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Cuq-Toulza en date du 19 janvier 2022 relative au déclassement d'une partie de la Rue de l'Autan, impliquant la réduction de 18 mètres de la voie communale n°55 ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Cuq-Toulza en date du 26 octobre 2023 relative au classement de la Rue du Pastel suite à la fin de la création du lotissement Les Berges du Girou II, impliquant l'ajout de 135 mètres à la voie communale n°74 ;

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des voies communales comme joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

- APPROUVE le tableau des voies communales joint à cette délibération ;
- PRECISE que la longueur totale des voies communales est arrêtée à 40 281 mètres.

Fait et délibéré en séance le jour mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL

Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA

Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De CASTRES, le 27/10/2023
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL

